

Statement of Farm-Support Payments Relevé des paiements de soutien agricole

					Sequence number Numéro séquentiel						
Insurance programs – Régimes d'assurance											
14	Income, grants, and subsidies Revenus, subventions et subsides	15	Gain on settlement of debt Gain provenant du règlement d'une dette	16	Gross insurance proceeds Indemnité d'assurance brute	17	Overpayment recapture Remboursement d'un paiement en trop	18	Investment income Revenu de placements		
Year Année	12 Social insurance number * (SIN) Numéro d'assurance sociale * (NAS)	* See Instructions for box 12. * Lisez les instructions pour la case 12.		19	Trust account number Numéro de compte de la fiducie	20	Partnership identification number Numéro d'identification de la société de personnes	21	Business number (BN) Numéro d'entreprise (NE)		
Recipient's name and address – Nom et adresse du bénéficiaire								22		Footnotes – Notes de renvois	
Last name (in capital letters) – Nom de famille (en majuscules)			First name – Prénom			Initials – Initiales					
Address – Adresse								Issued by – Délivré par			

Privacy Act, personal information bank numbers CRA PPU 005, CRA PPU 047 and CRA PPU 015 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 047 et ARC PPU 015
If you send this form with your T1 General – Income tax and benefit return, see the privacy notice on page 4 of the T1 general.

AGR-1 (14) Si vous joignez ce formulaire à votre T1 Générale – Déclaration de revenus et de prestations, consultez l'avis de confidentialité à la page 4 de celle-ci.

For recipient – Attach to your income tax return 1
Pour le bénéficiaire – Joignez à votre déclaration de revenus



Statement of Farm-Support Payments Relevé des paiements de soutien agricole

					Sequence number Numéro séquentiel						
Insurance programs – Régimes d'assurance											
14	Income, grants, and subsidies Revenus, subventions et subsides	15	Gain on settlement of debt Gain provenant du règlement d'une dette	16	Gross insurance proceeds Indemnité d'assurance brute	17	Overpayment recapture Remboursement d'un paiement en trop	18	Investment income Revenu de placements		
Year Année	12 Social insurance number * (SIN) Numéro d'assurance sociale * (NAS)	* See Instructions for box 12. * Lisez les instructions pour la case 12.		19	Trust account number Numéro de compte de la fiducie	20	Partnership identification number Numéro d'identification de la société de personnes	21	Business number (BN) Numéro d'entreprise (NE)		
Recipient's name and address – Nom et adresse du bénéficiaire								22		Footnotes – Notes de renvois	
Last name (in capital letters) – Nom de famille (en majuscules)			First name – Prénom			Initials – Initiales					
Address – Adresse								Issued by – Délivré par			

Privacy Act, personal information bank numbers CRA PPU 005, CRA PPU 047 and CRA PPU 015 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 047 et ARC PPU 015
If you send this form with your T1 General – Income tax and benefit return, see the privacy notice on page 4 of the T1 general.

AGR-1 (14) Si vous joignez ce formulaire à votre T1 Générale – Déclaration de revenus et de prestations, consultez l'avis de confidentialité à la page 4 de celle-ci.

For recipient – Keep for your records 2
Pour le bénéficiaire – Conservez dans vos dossiers

Instructions

How to report these amounts on your Income Tax Return / Comment déclarer ces montants dans votre déclaration de revenus

You must complete an AGR-1 slip for all amounts paid to a recipient unless the total amount for the year was less than \$100.

Box 12 – If there is no SIN in this box, you must enter it. Under the *Income Tax Act* you have to give your SIN upon request to any person who has to prepare an information slip on your behalf. For more information, or to get an application for a SIN, contact Service Canada, or visit www.servicecanada.gc.ca.

Box 14 – Report this amount as income from your farming operation.

Box 15 – This amount relates to:

- sale-back of building sites – this reduces the capital cost of the building site;
- write-off of a principal amount of a loan that has been used to purchase capital property – this reduces the capital cost of the property; or
- forgiveness of interest in arrears or stopping accrual of interest – this has no effect as interest reported in income will be offset by the interest expense deduction.

Box 16 – Include this amount as farming income.

Box 17 – Include this amount as part of your farming expenses.

Box 18 – Include this amount, if positive, on your income tax return on line 130, "Other income." If the amount is negative, include it on line 232, "Other deductions."

Box 22 – The issuer of this slip has provided details for your information.

Beneficiaries that are corporations, partnership or trusts – Report farm-support income on either a *Corporation Income Tax Return*, a *Partnership Information Return* or a *T3 Trust Income Tax and Information Return*, whichever applies.

Vous devez remplir un feuillet AGR-1 pour toutes les sommes payées à un bénéficiaire, sauf si le total pour l'année est inférieur à 100 \$.

Case 12 – S'il n'y a pas de NAS dans cette case, vous devez l'inscrire. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir sur demande votre NAS à toute personne qui établit un feuillet de renseignements en votre nom. Pour en savoir plus ou pour obtenir un formulaire de demande de NAS, communiquez avec Service Canada ou allez à www.servicecanada.gc.ca.

Case 14 – Déclarez ce montant comme revenu d'agriculture.

Case 15 – Ce montant se rapporte aux éléments suivants :

- la revente des terrains à bâtir – ce montant réduit le coût en capital du terrain à bâtir.
- la radiation du montant principal d'un prêt qui a servi à l'achat d'une immobilisation – ce montant réduit le coût en capital du bien en question.
- la remise des intérêts en souffrance ou l'interruption de l'accumulation des intérêts – ce montant n'a aucun effet puisque les intérêts déclarés dans les revenus seront ensuite annulés par la déduction des frais d'intérêts.

Case 16 – Incluez ce montant dans vos revenus d'agriculture.

Case 17 – Incluez ce montant dans vos dépenses d'agriculture.

Case 18 – Si le montant est positif, inscrivez-le dans votre déclaration de revenus à la ligne 130 « Autres revenus ». S'il est négatif, inscrivez-le à la ligne 232 « Autres déductions ».

Case 22 – L'émetteur de ce feuillet inscrit à cette case toute information qui pourrait vous être utile.

Les bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiduciaires doivent inscrire leur revenu de soutien agricole, selon le cas, dans la *Déclaration de revenus des sociétés*, la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* ou la *T3 Déclaration de renseignements et de revenus des fiduciaires*.

Instructions

How to report these amounts on your Income Tax Return / Comment déclarer ces montants dans votre déclaration de revenus

You must complete an AGR-1 slip for all amounts paid to a recipient unless the total amount for the year was less than \$100.

Box 12 – If there is no SIN in this box, you must enter it. Under the *Income Tax Act* you must give your SIN upon request to any person who has to prepare an information slip on your behalf. For more information, or to get an application for a SIN, contact Service Canada, or visit www.servicecanada.gc.ca.

Box 14 – Report this amount as income from your farming operation.

Box 15 – This amount relates to:

- sale-back of building sites – this reduces the capital cost of the building site;
- write-off of a principal amount of a loan that has been used to purchase capital property – this reduces the capital cost of the property; or
- forgiveness of interest in arrears or stopping accrual of interest – this has no effect as interest reported in income will be offset by the interest expense deduction.

Box 16 – Include this amount as farming income.

Box 17 – Include this amount as part of your farming expenses.

Box 18 – Include this amount, if positive, on your income tax return on line 130, "Other income." If the amount is negative, include it on line 232, "Other deductions."

Box 22 – Footnotes – The issuer of this slip has provided details for your information.

Beneficiaries that are corporations, partnership or trusts – Report farm-support income on either a *Corporation Income Tax Return*, a *Partnership Information Return* or a *T3 Trust Income Tax and Information Return*, whichever applies.

Vous devez remplir un feuillet AGR-1 pour toutes les sommes payées à un bénéficiaire, sauf si le total pour l'année est inférieur à 100 \$.

Case 12 – S'il n'y a pas de NAS dans cette case, vous devez l'inscrire. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir sur demande votre NAS à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Pour en savoir plus ou pour obtenir un formulaire de demande de NAS, communiquez avec Service Canada ou allez à www.servicecanada.gc.ca.

Case 14 – Déclarez ce montant comme revenu d'agriculture.

Case 15 – Ce montant se rapporte aux éléments suivants :

- la revente des terrains à bâtir – ce montant réduit le coût en capital du terrain à bâtir.
- la radiation du montant principal d'un prêt qui a servi à l'achat d'une immobilisation – ce montant réduit le coût en capital du bien en question.
- la remise des intérêts en souffrance ou l'interruption de l'accumulation des intérêts – ce montant n'a aucun effet puisque les intérêts déclarés dans les revenus sont par la suite annulés par la déduction des frais d'intérêts.

Case 16 – Incluez ce montant dans vos revenus d'agriculture.

Case 17 – Incluez ce montant dans vos dépenses d'agriculture.

Case 18 – Si le montant est positif, incluez-le dans votre déclaration de revenus à la ligne 130 « Autres revenus ». S'il est négatif, incluez-le à la ligne 232 « Autres déductions ».

Case 22 – Note – L'émetteur de ce feuillet inscrit à cette case toute information qui pourrait vous être utile.

Les bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiduciaires doivent inscrire leur revenu de soutien agricole, selon le cas, dans la *Déclaration de revenus des sociétés*, la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* ou la *T3 Déclaration de renseignements et de revenus des fiduciaires*.